



**HAL**  
open science

# La transformation numérique des professionnels du droit renforcée par les services scalables des legaltech

Bertrand Cassar

## ► To cite this version:

Bertrand Cassar. La transformation numérique des professionnels du droit renforcée par les services scalables des legaltech. Dalloz Actualité, 2021. halshs-03471953

**HAL Id: halshs-03471953**

**<https://shs.hal.science/halshs-03471953>**

Submitted on 6 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La transformation numérique des professionnels du droit renforcée par les services scalables des *LegalTech*

À l'occasion de la sortie de la première édition de son ouvrage [\*Transformation numérique du Droit, les enjeux autour des LegalTech\*](#) aux éditions Bruylant, Bertrand Cassar, docteur en droit et co-directeur du diplôme universitaire Droit et informatique de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, revient, pour Dalloz actualité, sur ses grands enjeux.

le 8 décembre 2021

**La rédaction :** Vous avez soutenu, en décembre 2020, une thèse relative à la [transformation numérique du monde du droit](#). De quelle manière cet ouvrage vient compléter vos travaux ?

**Bertrand Cassar :** L'ouvrage, proposé aux éditions Bruylant, est une version synthétisée de la thèse et enrichie par des enjeux pragmatiques relatifs tant aux professionnels du droit qu'aux *LegalTech*. Reprenant les thèmes abordés – à l'instar de l'habileté numérique, de l'intelligence artificielle, des chaînes de bloc ou de ceux relatifs à la transformation numérique des professions judiciaires, juridiques et celles dites assimilées – cet ouvrage est mis à jour des dernières actualités et est complété par des sujets opérationnels. Ainsi, le phénomène économique de la transformation numérique est regardé sous un angle nouveau, afin d'explicitier les différents impacts sur le secteur juridique. Le justiciable, au cœur de la transformation numérique du monde du droit, est placé – un peu dans une logique *user centric* – au centre de l'analyse afin d'étudier les différents impacts que ces mutations peuvent avoir sur sa perception de la justice. En outre, trois nouveaux thèmes – qui sont essentiellement orientés sur la stratégie économique que pourraient adopter les *LegalTech* – sont abordés. Le premier est relatif à la gouvernance des données et décrit dans quelle mesure le développement du droit, à l'instar des enjeux de la conformité, vient potentiellement influencer les services proposés par les *LegalTech* ou l'activité des professionnels du droit. Il décrit les différents types de données existants, les protections apportées à ces actifs stratégiques et l'innovation qui peut en découler. La seconde thématique s'intéresse aux enjeux autour de la centralisation des divers services par l'usage notamment d'interphases de programmation, les API. Adoptant à la fois une vision opérationnelle de l'état du marché ainsi qu'une approche plus prospective, cette partie se concentre sur les éventuels regroupements qui pourront être observés dans les années à venir, ainsi que la relation qu'entretiennent les *LegalTech* avec les éditeurs juridiques. Le troisième thème analysé porte sur le partage de données entre opérateurs économiques (comprenant tant les professionnels du droit que les *LegalTech*). Il étudie les possibilités offertes par la transmission d'informations entre plusieurs opérateurs économiques et les évolutions qui pourraient en résulter sur les services des *LegalTech* et par là même sur les usages numériques des professionnels du droit.

**La rédaction :** Selon vous, quelles pourraient être les prochaines pistes d'évolution dans la transformation numérique des professionnels du droit ?

**Bertrand Cassar :** En l'état et depuis la crise sanitaire que nous avons connue, l'une des tendances, qui semble le plus se dégager, est de considérer que la transformation numérique du

monde du droit aurait été considérablement améliorée par la nécessité de s'adapter à de nouvelles conditions de travail à distance. Toutefois, il nous semblerait qu'il faille plutôt partir du principe que les conditions sanitaires ont permis aux instances de gouvernance de percevoir les enjeux de la transformation numérique sur leurs fonctions juridiques et donc de prendre progressivement les mesures financières qui s'imposent. Autrement dit, la situation que nous avons vécue n'a pas profondément modifié les pratiques numériques du monde de droit, mais a davantage sensibilisé les acteurs à ces enjeux. Cette prise de conscience des dirigeants sera de nature à acquérir des solutions proposées par des *LegalTech*, en allouant le budget nécessaire en conséquence.

À mon sens, l'évolution du marché dépend de deux influences différentes. D'un point de vue macroscopique, le chantier numérique porté par le ministère de la Justice est un terreau fertile sur lequel les professionnels du droit et les *LegalTech* peuvent s'appuyer. D'un point de vue microscopique, les *LegalTech* proposent des services spécifiquement centrés sur les besoins des professionnels du droit. À partir de ce postulat, il est possible de déduire que l'évolution du marché du droit numérique repose sur la confiance accordée par les professionnels du droit, tant aux services numériques proposés par l'État que ceux des *LegalTech* ; ce que la crise sanitaire a, par ailleurs, renforcée.

En outre, le positionnement de ces intermédiaires techniques devrait s'affiner. En effet, si l'utilisateur final est censé être – de manière directe ou indirecte – le justiciable, la majorité des clients des *LegalTech* sont les professionnels du droit. De plus et en ce qui concerne leur clientèle, l'apparition des premiers services numériques a été principalement orientée à destination des avocats, en parallèle d'une difficile implémentation auprès du secteur public et des professions judiciaires, dès lors que ces dernières sont soumises à certaines contraintes, tant juridique que de commande publique. La maturité progressive du marché a élargi ces horizons pour prendre en considération un vivier plus important de clients, dont les directions juridiques. Enfin et surtout, leur clientèle peut concerner de nombreuses professions ou de secteurs. Nous pourrions remarquer qu'actuellement, le secteur de l'immobilier est à la confluence de services numériques proposés par des *PropTech* et des *LegalTech*, en partenariat avec des notaires. Ainsi, en fonction de la clientèle visée (et de sa représentativité), une *LegalTech* pourra plus aisément se consolider et se développer.

Enfin, le marché sera surtout assujéti à deux grands objectifs stratégiques, l'un d'ordre capitalistique et structurel et l'autre relevant d'un aspect technique. Concrètement, il existe actuellement un nombre important de *LegalTech* qui, à l'instar du marché des éditeurs juridiques, devrait progressivement décroître au cours du temps, par des mouvements de fusion, de scission, de rachat ainsi que par mise en liquidation. Ainsi, ce marché va évoluer sous l'influence du relationnel entretenu par les différents acteurs, notamment pour transmettre des données via API, centraliser l'accès à leurs services, voire conclure des partenariats ou investir dans leur structure économique. La seconde tendance réside sur la partie technique proposée par les *LegalTech*. Leur modèle économique consiste à externaliser les missions de recherche-développement initialement dévolues à leurs clients, en faisant peser les coûts financiers sur des structures plus légères, les *start-up*. L'un des éléments notoires dans leur modèle économique consiste à ce que leurs services soient développés autour d'un seul applicatif et pour une multitude d'utilisateurs, ils sont donc scalables. Dès lors, le second objectif stratégique est la place de leurs clients dans la conception de leurs services, leur amélioration, le recueil des retours des utilisateurs et la prise en considération de leurs besoins.

**La rédaction : Vous parlez de services scalables proposés par les *LegalTech*. En quoi cette forme de solutions serait de nature à faciliter la transformation numérique des professionnels du droit ?**

**Bertrand Cassar :** Ces entités prennent un risque élevé lorsqu'elles conçoivent leurs services numériques. En effet, elles supportent, seules, les coûts inhérents au développement de chaque solution et l'appréciation d'une sphère professionnelle ou de pratiques qui ne sont pas nécessairement de leur ressort, tout en devant faire face à de nombreuses contraintes, tant d'ordre juridique (dont notamment la gouvernance des données) que structurel. Ce n'est qu'à l'issue de la mise en production de leur service, qu'un gain économique permettant de résorber ces dépenses pourra être espéré. Dans cette hypothèse et pour réduire le risque, le modèle adopté par ces entités consiste à créer une solution adaptable à la multitude, un service scalable. Chaque solution prend alors en considération l'ensemble des éventuels besoins de leurs clients, afin de répondre au plus grand nombre. En contrepartie, cela permet de pouvoir s'adresser, par un seul développement à une multitude d'utilisateurs.

Le financement de ces projets est donc un enjeu essentiel en ce qui concerne les *LegalTech* et plus largement le monde du droit. En effet, si une solution est conçue en se basant sur le droit français, elle devient le meilleur véhicule de nos pratiques juridiques et participe ainsi au rayonnement du droit. Il existe, d'ailleurs, un véritable enjeu pour le passage à l'échelle de ces structures, de pouvoir évoluer et être soutenues financièrement dans leur internationalisation. À cet égard, il est intéressant de souligner que de nombreuses professions juridiques participent au financement des *LegalTech*.

L'intérêt d'un service scalable consiste à pouvoir diffuser une technologie auprès des professions juridiques à moindre coût, dès lors que l'ensemble des besoins est pris en considération. C'est donc un vecteur technologique auprès des professions du droit. Comme les différents besoins sont mutualisés, le coût inhérent à l'acquisition de ces solutions est moindre, paupérisant ainsi l'achat de services fondés sur des technologies innovantes. En outre, un service scalable permet d'avoir de nombreux retours d'expérience sur le service exploité, favorisant une évolution plus pragmatique de ces solutions numériques. En d'autres termes, un professionnel du droit qui souhaiterait vouloir développer en interne le même produit a de fortes chances d'être moins performant par manque de retours d'expérience et devra également supporter un coût financier plus important.

L'acquisition de solutions scalables engendre, toutefois, des questions inhérentes au contexte économique actuel. Il est, effectivement, nécessaire de s'assurer, de la localisation des serveurs, des mesures de sécurité mises en œuvre et du respect des exigences, telles que le secret des affaires, le secret professionnel, le secret des correspondances ou encore la protection des données à caractère personnel. Il en va d'un enjeu de souveraineté numérique et des exigences relatives à certaines professions.

Pour améliorer tant le marché des professionnels du droit que celui des *LegalTech*, il devient alors essentiel de se focaliser sur la gouvernance des données, les enjeux de centralisation et d'API, ainsi que le partage des données, thèmes étant abordés au sein dudit l'ouvrage.

*Propos recueillis par Laurent Dargent, Rédacteur en chef*

# LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU DROIT

Les enjeux autour des *LegalTech*

Bertrand CASSAR

Préface de Bruno DEFFAINS



BRUYL  NT

Lien vers la thèse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03121576>

Lien vers l'ouvrage : <https://www.larcier.com/fr/la-transformation-numerique-du-droit-2021-9782802770145.html>